



échange de tapis au pressing

Par **ponsard**, le **29/10/2011** à **19:05**

Bonjour, lorsque j'ai déroulé le tapis que j'avais confié au pressing, je me suis rendue compte que ce n'était pas le mien. Il y a eu apparemment confusion entre deux tapis ressemblants. La gérante du pressing ne "peut rien pour moi" car le numéro accroché au tapis correspond à celui qu'elle a sur ses fiches, qui est soi-disant agrafé dès réception. Même réponse de la part de la société à qui elle l'a confié. Or, le mien a une plus grande valeur. J'ai retrouvé une photo de famille avec mon tapis et j'ai photographié celui qui m'est revenu. A quel dédommagement puis-je prétendre?

Par **mimi493**, le **29/10/2011** à **19:22**

Encore faut-il prouver que le tapis rendu n'est pas le votre